

PROJET PV du conseil de l'UFR SVTE du 12 février 2015 à 09h00.

Etaient présents :

Collège A

- *Présents ou représentés :*

M. NARCE, M. CHERKAOUI MALKI (procuration à M. ANDREOLETTI à partir de 10h00), M. DECONINCK, M. DEMARQUOY, M. FAIVRE, M. FARA.

- *Absents :*

M. BOLLACHE, MME CHLUBA, M. GUZZO, M. WIPF.

Collège B

- *Présents ou représentés :*

MME ABED-VIEILLARD, M. ALIBERT, M. ANDREOLETTI, M. BELLENGER, M. LEVEQUE (à partir de 10h45), M. MOREAU (procuration à MME PRUDENT), M. PICHON, MME PRUDENT, M. RIALLAND (à partir de 11h00), M. SAUCEDE (procuration à M. LEVEQUE).

Collège des personnels BIATSS

- *Présents ou représentés :*

M. DER, MME GAETAN, M. LOQUIN, MME EVROT-CARRICAN, M. ROLLIN.

Collège des usagers

- *Présents ou représentés :*

M. COLLIN, MME SUZIALUK, MME COLLIN.

- *Absents:*

M. EFLIGENIR, MME CARDINI, M. LOURENCO, M. LEGAULT.

Collège des personnalités extérieures

- *Présents ou représentés :*

M. ALMEIDA (procuration à M. FARA), M. CENSIER, M. KADMIRI (procuration à M. NARCE).

- *Absents :*

MME FOURGERON, M. GAUJOUR, M. WOYNAROSKI.

- *Excusés :*

M. ROUSSET, MME GERMAIN.

Membres consultatifs

- *Présentes :*

MME CLERGET, responsable administrative de l'UFR, MME SALVADORI.

- *Absente :*

MME MAGNET.

Membres invités

- *Présentes:*

MME THOMAS, responsable de la scolarité.

MME CASAS, responsable de l'antenne financière.

Le quorum étant réuni, la séance peut valablement se tenir.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_

Le Directeur d'UFR annonce que le prochain conseil d'UFR aura lieu début mars, car il faudra classer les dossiers d'équipements pédagogiques, qui doivent être transmis à l'université pour le 13 mars.

- **Approbation du PV du 15 janvier 2015.**

Point reporté

- **Informations du directeur :**

- **Compte-rendu de la Conférence des Directeurs de Composantes du 5 février 2015.**

M. FAIVRE, qui remplaçait M. NARCE à cette réunion en raison de sa présence à la réunion de la CDUS à Paris, présente un point sur la GBCP. Un nouvel organigramme de gestion de l'université doit être adopté dans les prochains mois, donc plusieurs réunions avec les responsables de composantes et de laboratoires ont été organisées. Deux modes d'organisation sont envisagés: soit un regroupement des centres de responsabilité selon les champs de recherche actuels, soit un centre de responsabilité recherche et un dédié à la formation, cette solution étant privilégiée.

MME CLERGET, qui a assisté la veille à la réunion de l'encadrement, précise les détails de l'organisation désormais arrêtée par le comité de pilotage, après avoir rappelé le caractère pyramidal de l'organisation : l'ordonnateur donc le Président tout en haut, puis des centres de responsabilité budgétaire, puis des centres de services partagés, puis des services opérationnels :

- ✓ 1 CRB pour la formation initiale et continue (dont 1 CSP pour l'UFR SVTE regroupée avec l'UFR des sciences de santé et l'IUVV)
- ✓ 1 CRB pour la recherche et la valorisation, avec un CSP regroupant les laboratoires gérés à l'UFR et d'autres du secteur
- ✓ 1 CRB pour les IUT et écoles
- ✓ 1 CRB pour les services support
- ✓ 1 CRB pour le budget du patrimoine

✓ 1 CRB pour l'ESPE

M. ROLLIN demande s'il est prévu de regrouper les antennes financières ou non.

MME CLERGET pense que l'idée est de professionnaliser la gestion financière mais explique que des centres de service partagés pourraient être implantés sur plusieurs sites, chacun d'eux ayant une thématique particulière (TVA par exemple).

M. ROLLIN demande si ce regroupement éventuel constitue une réponse au manque de personnel dans les antennes financières.

MME CLERGET précise que le souhait de l'uB semble être de spécialiser les personnels dans un domaine comptable particulier.

M. ROLLIN souligne le risque, dans ce cas, du blocage des missions en cas d'absence de l'agent.

M. FAIVRE poursuit le compte rendu de la réunion des directeurs de composantes, en indiquant que le DGS pourrait très probablement quitter ses fonctions à la Direction Générale des Services.

En ce qui concerne le projet i-site, l'audition de l'uB est prévue entre le 20 et le 24 avril 2015.

Prime d'excellence en enseignement : le Président tient à cette initiative, malgré les résistances formulées. Des échanges sont prévus pour en discuter.

M. ROLLIN précise que le principe est maintenu pour cette année et sera éventuellement rediscuté l'an prochain.

Champs de formation : le Conseil d'Administration devait voter, l'après-midi suivant la réunion des directeurs de composantes, les champs de formation. Le mécontentement de l'UFR SVTE a été évoqué, laquelle ne voyait pas apparaître la biologie dans les champs choisis. La gouvernance voyait l'UFR plutôt dans le champ sciences et techniques mais il a finalement été décidé en CA d'ajouter « sciences biologiques » en fin du champ « Terre, Environnement, Alimentation », ce qui est satisfaisant puisque l'ensemble des filières portées par l'UFR se trouve inséré dans ce grand champ.

COMUE: le décret de création a été signé.

– **Compte-rendu de la CDUS du 5 février 2015**

Le directeur d'UFR explique que la CDUS a rencontré Sophie BEJEAN et Bertrand MONTHUBERT pour débattre du rapport sur la stratégie de la politique universitaire à moyen terme, qui doit être rendu au Président de la République prochainement. Ils sont pessimistes sur le devenir de leur rapport, craignant qu'il ne soit finalement pas mis en œuvre, alors qu'un travail et des concertations ont été menés pendant un an sur ce dossier. Au niveau de la CDUS, l'accent a été mis sur le fait que le numérique ne devait surtout pas se substituer au présentiel dans le supérieur ou permettre de gérer les flux.

Echange avec le comité de suivi master:

Le président de la CDUS a rencontré ce comité et un communiqué commun a été publié récemment. Il existe un débat fort sur la sélection en master, certains établissements ayant déjà instauré des

entretiens systématiques à l'entrée en M1, dispositif qui semble relativement efficace sur le plan de l'orientation. Au vu de la carte nationale, il n'y a pas matière à être extrêmement sélectif car on devrait pouvoir globalement accueillir tous les étudiants au niveau M2. L'offre d'emploi correspond également à l'effectif potentiel. Il est souhaité d'encourager une orientation active des étudiants. Au niveau de la CDUS, une carte nationale des masters va être élaborée, basée sur les données existantes de la DGESIP, d'Uniciel, et celles des associations étudiantes.

MME. COLLIN ajoute que la FNEB travaille depuis 6 mois sur ce projet et va appuyer la CDUS. L'objectif est de réaliser un site interactif avec une carte des formations pour les étudiants.

ESPE : une enquête des 3 directions générales a été réalisée, faisant ressortir un fonctionnement plutôt satisfaisant. Les difficultés se concentrent surtout sur le tronc commun. Les UFR scientifiques semblent peu participer aux commissions académiques. Le problème des reçus-collés n'est pas réglé. Un groupe de travail autour des ESPE a été mis en place à la CDUS, auquel participera Françoise SALVADORI.

Coûts de formation des universités et modalités de répartition des moyens : le ministère semble avoir abandonné ce groupe de travail.

La CDUS est invitée à l'Assemblée Nationale pour discuter de l'articulation bac -3 / bac + 3.

Appel à projet IDEFI : Il y aura un dépôt de dossier par la CDUS conjointement avec Uniciel (plateforme numérique des enseignements scientifiques), les écoles des Mines et des Telecom s'associent. Il y a le soutien de Promosciences, la CIRUISEF est intéressée (Conférence Internationale des Responsables des Universités et Institutions à dominante Scientifique et technique d'Expression Française). Diverses universités se sont engagées dans le projet : Lille, Strasbourg, Nantes, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Montpellier, Aix-Marseille, Reims, Amiens, Poitiers, Saint-Etienne, Limoges, La Réunion. L'uB n'y participe pas. Il est projeté de mettre en place des outils de remédiation notamment en licence, tests de positionnement, UE numérique, etc.

- **Questions statutaires**
 - **Désignation du directeur du département licence par le conseil du département licence**

Le conseil du département licence a procédé à l'élection de son directeur, en remplacement de M. Laurent Pichon, démissionnaire : M. Mustapha Cherkaoui Malki par 10 voix et 3 blancs.

- **Nomination d'un ADT en surnombre à l'UFR le 1/2/2015**

Un adjoint technique en surnombre a été affecté à l'UFR, en provenance de la plateforme zootechnique. Il ne peut plus supporter le port du masque et a donc été reclassé dans le domaine scientifique, en salle de TP licence : il participera à sa préparation et à son fonctionnement. Dans les prochaines semaines, il se formera aux enseignements dispensés dans l'UFR avec les différents techniciens.

- **Postes BIATSS ouverts à concours (modification)**

Le Ministère a refusé la publication en concours interne des trois postes d'IGR de l'uB, dont l'un pour l'UMR U 866. Les deux autres composantes ont opté pour le gel du poste pour un an, nous avons dû faire de même puisque la répartition est de 2/3 externes, 1/3 internes. Nous avons eu la garantie que le contractuel actuellement sur le poste pourrait rester encore un an.

M. ROLLIN s'élève contre le fait que 25 postes vacants sur 75 ont été gelés par l'uB cette année, soit un tiers. Il y a un paradoxe à constater des besoins et à geler des postes parallèlement. Le respect du principe 2/3 – 1/3 de publication en concours externes/internes des postes vacants d'ingénieurs est transféré du niveau national au niveau local, ce qui est préjudiciable aux personnels. Selon lui, aucun poste n'a été offert au concours interne l'an dernier aux niveaux IGR et IGE. Au niveau national, ce sont environ 120 postes qui seront gelés cette année, ce qui a un impact sur les promotions par listes d'aptitude dont les quotas sont calculés en fonction des postes ouverts à concours. De plus, la situation sera reconduite l'an prochain, alors que le déficit en personnel à l'uB est bien connu.

Le Directeur d'UFR répond qu'il s'est enquis de cette situation lors de son entretien téléphonique avec la responsable de la gestion des personnels BIATSS : il lui a été certifié que, l'an prochain, des postes seraient demandés en externe, afin de respecter la proportion exigée.

M. ROLLIN en doute, ayant pu consulter la liste des postes susceptibles d'être vacants. Il regrette que la masse salariale soit aujourd'hui un levier d'économies pour l'université.

Le Directeur d'UFR ajoute que bien que le Ministère communique sur les 1 000 emplois en création chaque année, 40 % de ceux-ci ne voient pas réellement le jour dans les établissements. En effet, la dotation de 60 000 € correspondant à chacun de ces emplois permet aux universités de ne pas être complètement dans le rouge voire même de ne pas « déposer le bilan ».

M. ROLLIN souligne qu'au plan national, 500 à 600 postes sont bloqués.

– **Démission d'Olivier ROUSSET du conseil d'UFR**

Cette personne de l'ONF, membre du conseil au titre des personnalités extérieures, souhaite démissionner du conseil d'UFR en raison de sa faible disponibilité. Le Directeur d'UFR lui rappellera qu'il a un suppléant, susceptible de le remplacer aux réunions en cas d'indisponibilité. S'il maintient sa décision, il y aura lieu de le remplacer.

- **Questions financières**

– **Vote du budget rectificatif 1/2015.**

Le Directeur d'UFR annonce le report de ce point car les informations en provenance des laboratoires et du SEFCA ne sont pas encore parvenues.

– **Actualisation de l'architecture budgétaire pour 2015.**

MME CASAS annonce la création, dès 2015, du CF 08E05 pour les crédits de formation continue et d'une convention par formation, à la demande du pôle finances.

Le Directeur d'UFR rappelle que les crédits SEFCA sont reportables sur 3 ans. Si les responsables de filières envisagent de ne pas tout dépenser, il est plus judicieux de demander le maintien de crédits –

ou d'une partie- au sein du SEFCA, ce qui évitera des allers-retours et une éventuelle disparition des crédits. Les responsables de filières seront consultés sur ce point.

- **Versement par l'Ecole Doctorale d'une subvention à l'Association des étudiants en Œnologie et en Viticulture de Bourgogne (500€)**

Le Directeur d'UFR présente le contenu de la manifestation pour laquelle la subvention est demandée : journée scientifique le 7 mars aux hospices de Beaune dans le domaine de l'œnologie.

✓ **21 pour, 3 abstentions**

- **Versement par l'UMR Artéhis d'une subvention à l'Université de Franche-Comté (Journées d'Etude Droit et exclusion religieuse dans les sociétés chrétiennes) = 500€**

Le Directeur d'UFR précise qu'il s'agit d'une régularisation puisque la manifestation a eu lieu à l'automne 2014.

✓ **23 pour, 1 abstention**

- **Questions relatives aux Ressources Humaines**

- **Campagne d'emploi 2016**

Le Directeur d'UFR indique qu'il y a eu une réunion conjointe de la commission de l'enseignement et de la commission de la recherche le 10 février 2015, en présence des directeurs de laboratoires. Cette réunion fut très intéressante et sera à renouveler. Désormais, le DOM RH avec l'université réunit à la fois les directeurs de composantes et les directeurs de laboratoires, contrairement aux années précédentes, ce qui est une bonne mesure.

M. FAIVRE présente les emplois enseignants et enseignants-chercheurs susceptibles d'être vacants en 2017 ainsi que les créations pour 2016, 2017 et 2018 proposées par les commissions, en précisant que les critères ont porté sur les données quantitatives (sous dotations) et sur des aspects stratégiques.

1. Enseignants et enseignants-chercheurs

Susceptibles d'être vacants en 2017 :

- MCF 64ème s (M. Bentejac) : maintien à l'UFR
- MCF 66ème s (végétal) (MME. Charbonnier) : maintien à l'UFR
- PR 66ème s (végétal) (M. Paul) : maintien à l'UFR

Demandes de créations :

2016

1. PRAG secteur C sur le contingent « Fioraso »
2. MCF 67ème s : « Approche phénotypique de la quantification de la biodiversité ». UMR Biogéosciences
3. MCF 65^{ème} s : « Biologie cellulaire et signalisation dans les interactions plantes/microorganismes ». UMR Agroécologie

2017

1. MCF 23-36èmes s : « Dynamique des interfaces atmosphère-eau-sol : diagnostic et modélisation ». UMR Biogéosciences
2. MCF 65-69èmes s : Développement et Neurobiologie Sensorielle ». UMR CSGA
3. MCF 66ème : « Physiologie Animale ». UMR INSERM U 866

2018

1. PR 36 ème s : Sédimentologie, Environnement, Paléoenvironnement. UMR Biogéosciences

L'an dernier, les demandes de création intégraient un PRAG en géologie dans le cadre du plan Fioraso, qui n'a pas été obtenu malgré son bon classement au niveau de l'uB.

Nous n'avons pas de poste susceptible d'être vacant pour 2016, M. BENTEJAC repoussant son départ en 2017. Les deux autres postes susceptibles d'être vacants (Bernard PAUL et Maryse CHARBONNIER) ne seront à étudier que pour 2017 au plus tôt.

Le Directeur d'UFR précise que les demandes de création ont été remontées par les départements à la commission de la pédagogie. Ces demandes ont été classées tel que présenté en séance. Une ouverture « environnementale » du poste.

M. DECONINCK précise que ce poste se situe en secteur C, mais avec possibilité d'intervention en biologie (domaine transversal de la terre profonde). Les flux d'étudiants en MEEF s'accroissant, ce poste de PRAG se justifie complètement, d'autant que de plus en plus d'enseignants sont spécialisés dans les laboratoires. De plus, le déficit d'enseignement en 36ème section justifie également cette demande de poste.

MME. SALVADORI confirme l'augmentation des effectifs en MEEF et précise que ce PRAG a toute sa place pour les enseignements en licence mais aussi en master pour la préparation des oraux de préparation au CAPES, très chronophages. Des compétences en secteur B sont attendues, pour la préparation des futurs enseignants de SVT. Ce point devra être mentionné dans le profil et surveillé lors du recrutement.

M. DECONINCK confirme qu'il sera important de faire figurer ces compétences attendues dans le profil car certains PRAG du secteur C n'ont pas toutes les compétences en biologie.

Le Directeur d'UFR souligne que le souhait de l'UFR est de s'orienter vers des postes d'enseignants-chercheurs mais compte tenu du déficit en sciences de la terre, il paraît logique de demander exceptionnellement un PRAG.

M. ROLLIN souhaite savoir si l'université a donné des directives concernant la création de postes « Fioraso » car il était prévu de les concentrer sur les COMUEs.

M. FAIVRE répond que sur les cinq emplois « Fioraso » évoqués en Conférence des Directeurs de composantes, tous ne vont pas sur la COMUE, un poste de PRAG sera affecté au centre des langues et des cultures. Le Président encourage encore le dépôt de demandes de postes d'EC au titre du plan

« Fioraso », même si les dotations vont aller en diminuant. M. FAIVRE pense qu'il faut tenter encore pour un ou deux ans d'obtenir ce poste, même si les chances de l'obtenir sont probablement très minces.

En ce qui concerne le poste demandé en 67ème, qui recouvre toute l'écologie, l'objectif est de renforcer l'analyse statistique des données et de faire face à un déficit très important, qui pourrait conduire à réduire les maquettes ou à opérer une sélection à l'entrée de l'option écologie en L1.

Le Directeur d'UFR justifie la demande de poste en 65ème, en biologie cellulaire végétale, par le déficit dans cette section.

MME. ABED-VIEILLARD précise que la biologie cellulaire n'est pas assortie d'un qualificatif « végétale » ou « animale » et qu'il faut être vigilant avec les raccourcis qui connotent le poste de MCF en végétaliste uniquement.

M. PICHON observe que si le poste porte sur de la physiologie végétale, il est à demander en 66^{ème} et non en 65^{ème}.

M. FAIVRE répond que le taux d'encadrement en 66ème végétal est tel qu'ils ne peuvent prétendre à aucun poste et ce, pendant plusieurs années.

M. ALIBERT demande pourquoi solliciter un poste de physiologie végétale s'il n'y a pas de besoins.

M. DECONINCK intervient pour souligner la place discutée du végétal à l'université de Bourgogne, tant sur le plan de l'enseignement, que de la recherche, ou même des serres, et ce de façon récurrente. La question de son maintien à l'uB peut être posée.

MME. ABED-VIEILLARD répond qu'il y a des besoins indéniables en biologie cellulaire.

M. DER observe que l'année précédente ce profil n'a pas suscité de problème, alors pourquoi cette année ?

Michel NARCE précise au sujet du classement global des demandes, qu'ont été priorisées avec précision les demandes pour 2016, mais que le classement de celles qui sont à l'horizon 2017 sera éventuellement rediscuté.

Vote sur la campagne d'emplois enseignants et enseignants-chercheurs

✓ **21 pour, 3 abstentions**

2. BIATSS

M.FAIVRE présente la liste :

Susceptibles d'être vacants :

2016

Adjoint administratif : 11 avril 2016 (MME. BAUDOIN) : maintien à l'UFR

Technicien : août 2015 (MME. DALBY) : demande de transformation en IGE BAP D, avec restitution d'un demi-poste d'IGE. UMR Biogéosciences

Technicien : mai 2016 (M. SOLONOT) : maintien 50 % recherche CSGA, 50 % enseignement de biologie animale

Technicien : 3 décembre 2016: (M. SAUNIER) : maintien. 20 % recherche UMR INSERM U 866, 80 % enseignement de physiologie animale. La partie « élimination des déchets » de ce poste ne sera probablement pas réaffectée sur le prochain titulaire, l'uB réfléchissant actuellement à une prise en charge en central.

2017

Technicien : avril 2017 (M. FESTEAU) : maintien ou demande de requalification en IGE BAP E envisagée par le laboratoire. UMR Biogéosciences.

M. ROLLIN rappelle son intervention en commission du personnel, concernant le poste de M. Saunier, demandé à 80 % enseignement et 20 % recherche. Il souhaite l'équilibrage de la charge de travail sur les deux domaines car les agents ayant une activité de recherche faible sont pénalisés au niveau national pour l'avancement. Il souhaiterait donc que la part recherche de ce poste soit augmentée.

Le Directeur d'UFR répond qu'il est possible effectivement de mettre 50 % enseignement et 50 % recherche et souligne son attachement à la réciprocité, c'est-à-dire que les profils de postes BIATSS rattachés aux laboratoires de recherche prévoient aussi une part en terme de formation, notamment pour l'encadrement de doctorants.

MME. GAETAN demande que le poste de M. RUDELLE, nouvel arrivant, comprenne également une part recherche, en fonction de ses compétences et affectations effectives au cours des prochains mois. Le Directeur d'UFR répond que ce sera effectivement le cas lorsque Monsieur Rudelle aura été « installé » dans ses fonctions.

M. FAIVRE reprend le détail des demandes de créations de postes :

- 1 poste de technicien aux serres, 100 % enseignement (dans un contexte assez immobile autour du projet de rénovation des serres), classé en n° 1 afin d'appuyer la nécessité de ce poste pour les enseignements à l'UFR
- 1 poste d'IGR porté par Artéhis (géoarchéologie), à hauteur de 30 % pour les chantiers de fouille.

M. ROLLIN rappelle le problème du poste de technicien serres, qui est intimement lié au destin des serres, ce dernier étant très lent à se dessiner.

Le Directeur d'UFR précise que le projet de reconstruction des serres est actuellement à l'étude au Grand Dijon et n'est pas abandonné.

M. FAIVRE indique qu'en effet, en commission de la pédagogie, la pertinence de proroger cette demande de création de poste sera sérieusement étudiée l'an prochain, si le projet de réimplantation des serres n'a pas abouti.

M. ROLLIN répond que sur le projet immobilier de l'université à 15 ans, les serres n'existent plus dans leur positionnement actuel. Le problème est qu'avec ce classement du poste « serres » en 1^{ère} position, l'ensemble de la campagne d'emplois de l'UFR est bloqué. Par ailleurs, il y a une personne sur ces fonctions actuellement donc les serres peuvent fonctionner.

M. DECONINCK n'est pas d'accord avec la stratégie consistant à placer la demande de technicien pour les serres en première position. Il souhaiterait au préalable une clarification du devenir de ces serres. Il observe qu'à l'INRA il existe déjà des serres, ne pourraient-elles être mutualisées ?

M. FAIVRE répond que cela a été l'une des options envisagées.

Plusieurs membres du conseil expliquent qu'il s'agit là d'un message fort envoyé à l'uB pour réaffirmer l'attachement de l'UFR à ses serres et le souhait de voir aboutir leur réhabilitation.

M. ROLLIN rappelle qu'il y a une dizaine d'années, un groupe de travail avait été mis en place à l'uB sur ce sujet et que les enseignants de biologie végétale de l'époque n'avaient pas répondu aux propositions.

M. PICHON regrette qu'aucune demande de poste pour l'assistance à l'enseignement n'ait été formulée au niveau de l'UFR, alors que les besoins sont récurrents, surtout suite à l'augmentation des effectifs.

M. FAIVRE répond que les demandes de création émanent de toute notre communauté. Des projets seront étudiés sur les années ultérieures, notamment la demande de requalification en IGE BAP E du poste de technicien d'Alain FESTEAU, susceptible de partir en retraite en 2017, pour l'UMR Biogéosciences.

M. ROLLIN souligne que cette transformation nécessitera obligatoirement de restituer un poste pour obtenir ce reclassement, que ce soit au niveau de l'uB ou de l'UFR. En effet, l'université raisonne à masse salariale constante.

M. FARA précise les futures fonctions, en appui de deux laboratoires et le Projet d'Investissement d'Avenir entrant dans le profil de poste, sur lequel l'uB pourrait s'appuyer pour consentir un effort.

M. LEVEQUE explique que l'argumentaire sur la nécessité de ce reclassement sera rediscuté et précisé l'an prochain.

Le Directeur d'UFR précise qu'aucun poste n'est disponible et restituable à l'uB au niveau de l'UFR et qu'il faut réfléchir éventuellement à un reclassement au niveau intermédiaire (Assistant Ingénieur). Par ailleurs, un travail de fond est à faire sur ce profil, par rapport à l'éventuelle création d'un service commun « informatique » qui regrouperait les deux informaticiens.

M. ROLLIN, en examinant ces demandes, estime qu'il va falloir affiner la stratégie de demandes de postes émanant notamment de l'UMR Biogéosciences, qui paraît confuse lorsque l'on croise les demandes de création de postes de techniciens et celles qui consistent à transformer les techniciens existants en IGE.

M. DECONINCK pense que la réflexion sur les postes doit porter sur un quinquennat.

M. LEVEQUE et M. ROLLIN pensent que la question de la pertinence de demander au titre de l'UFR un poste d'IGR pour le laboratoire Artéhis se pose aussi, car ce poste serait majoritairement utilisé par l'UFR de Sciences Humaines.

Le Directeur d'UFR Intervient sur le sujet des plateformes : il pensait soutenir le poste demandé car il existe une carence au niveau RH dans celles-ci mais ne pas l'interclasser au niveau de l'UFR.

M. ROLLIN ajoute que ce débat doit se tenir au niveau de la politique globale de l'uB et que le conseil d'UFR n'a pas de pouvoir décisionnel à ce sujet. Il demande s'il existe, comme cela avait été le cas dans le passé, un état des lieux des postes affectés dans les différents laboratoires par les EPST, qui permettait d'avoir une vision d'ensemble transparente des affectations réelles dans ces structures et donc une meilleure appréciation des postes demandés.

Le Directeur d'UFR répond qu'un tel tableau n'existe pas à l'heure actuelle.

Pour M. PICHON, on se doit de traiter les UMR avec les mêmes arguments et donc appréhender l'ensemble des effectifs, uB et EPST, pour tous les laboratoires, faute de quoi on n'a pas une vision claire des besoins.

Le Directeur d'UFR propose aux membres du conseil un classement des demandes s'appuyant sur les priorités exprimées par les commissions mais amendées en tenant compte des débats et avis émis en séance :

Créations 2016 :

1. IGE BAP A : » Ingénieur en traitement de données biologiques, Ingénieur en techniques biologiques ». UMR Biogéosciences
2. Technicien pour les serres
3. IGE BAP A « Ingénieur en traitement de données biologiques, Ingénieur en techniques biologiques ». CSGA

Autres postes soutenus mais non classés :

IGR ARTEHIS

ADT BIOPEROXYL

TECH BAP A Biogéosciences

TECH BAP J Agroécologie

Postes transversaux soutenus mais non spécifiques à l'UFR:

ASI Hygiène et sécurité UMR INSERM U 866 (demande conjointe avec UFR des sciences de santé)

IGE BAP A Plateforme DIMACELL.UMR PAM

MME COLLIN exprime son refus de prendre part au vote car elle s'estime incompétente pour avoir une opinion éclairée sur le sujet.

M. ROLLIN ne prend pas part au vote non plus car il estime que la commission de la recherche n'a pas fait son travail jusqu'au bout en ne proposant aucun classement des demandes.

M. RIALLAND ajoute que ce n'est pas la première fois que cette commission recherche ne fonctionne pas correctement.

Le Directeur d'UFR précise qu'il a insisté par ailleurs en commission de la recherche sur les missions attendues de cette commission, notamment une réflexion sur l'articulation formation / recherche à l'UFR, trop absente des débats.

Vote sur la campagne d'emplois BIATSS :

✓ **12 pour, 7 abstentions, 5 contre, 2 ne prennent pas part au vote**

- **Questions diverses**

- **Compte rendu de la commission du personnel du 30 janvier 2015**

Un travail sur les changements de corps des personnels ITRF a été réalisé. La commission a émis les mêmes propositions de classement que l'an dernier, aucun élément n'étant venu modifier l'argumentaire précédent.

- **Travail de la Corpo Bio sur la capacité d'accueil**

MME COLLIN explique que l'association va proposer un trombinoscope des élus étudiants, elle souhaiterait l'autorisation d'afficher ce trombinoscope dans les panneaux sous verre consacrés à l'enseignement (rez-de-chaussée aile centrale), afin de mettre clairement à disposition des étudiants l'information sur les élus.

Elle évoque le sujet des capacités d'accueil, qui tient à cœur aux élus étudiants. Ils souhaitent travailler sur ce concept, associer tous les étudiants malgré les difficultés de cette mobilisation et proposer à un prochain conseil un bilan des premières réflexions menées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 10.

Le Directeur d'UFR

Michel NARCE